



Asset
Management

OFI RESPONSIBLE SOLUTIONS

Investir **responsable**,
c'est donner **du sens à ses placements.**



OFI Responsible Solutions

Pour une finance responsable

Convaincues que nous avons tous un rôle à jouer en faveur du développement durable, les équipes du Groupe OFI se sont engagées depuis plus de 20 ans pour soutenir une finance responsable. C'est dans cet esprit que OFI Asset Management regroupe, sous la marque OFI Responsible Solutions (OFI RS), une offre de solutions (produits et services) d'investissement responsable qui s'adresse à tous les investisseurs soucieux d'intégrer concrètement ces enjeux du développement durable dans leurs stratégies de placement.

INVESTIR RESPONSABLE C'EST DONNER DU SENS À SES PLACEMENTS

La gamme de fonds **OFI Responsible Solutions** couvre les principales classes d'actifs, zones géographiques et est articulée autour de quatre approches responsables.

Régulièrement distinguée par des labels ou récompenses, la gamme OFI RS propose des fonds labélisés par le **label d'État ISR**, le label luxembourgeois **Luxflag**, le label d'épargne solidaire **Finansol** ou encore ayant reçu la notation la plus élevée attribuée par **Climetrics**.

Best-in-class

MONÉTAIRE

- | OFI RS Monétaire Court Terme
- | OFI RS Monétaire

TAUX ET CRÉDIT

- | OFI RS Euro Credit Short Term

ACTIONS

- | OFI RS Euro Equity 
- | OFI RS Euro Equity Smart Beta 
- | OFI RS Euro Equity Smart Delta Convex

DIVERSIFIÉS

- | OFI RS Prudent
- | OFI RS Équilibre
- | OFI RS Dynamique

Engagement

OBLIGATIONS CONVERTIBLES

- | OFI RS Euro Convertible Bond Defensive
- | OFI RS European Convertible Bond

ACTIONS

- | OFI RS France Equity

Éthique

ACTIONS

- | OFI Invest RS Ethical European Equity 

Thématique

CHANGEMENT CLIMATIQUE

TAUX ET CRÉDIT

- | OFI RS Euro Investment Grade Climate Change 


ACTIONS

- | OFI RS European Growth Climate Change 

Climetrics
The Climate Rating for Funds 

IMPACT INVESTING

ACTIONS

- | OFI Fund RS European Equity Positive Economy
- | Macif Croissance Durable et Solidaire 

Les fonds listés ci-dessus sont des FCP de droit français, agréés par l'AMF et gérés par OFI AM à l'exception d'OFI Invest RS Ethical European Equity et OFI Fund RS European Equity Positive Economy qui sont des compartiments de SICAV de droit luxembourgeois, dont la société de gestion est OFI Lux et le gérant délégué est OFI AM.



DES SERVICES ASSOCIÉS

À LA LOI SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

OFI RS intègre une offre de services permettant d'accompagner les investisseurs dans l'élaboration de leurs réponses aux nouvelles obligations issues de la loi sur la transition énergétique : un conseil en ESG et un service d'analyse et d'évaluation carbone.

OFI RS ESG POLICY ADVICE

Accompagnement dans la mise en œuvre de politique ISR

1 Choix d'une politique ESG adaptée aux besoins des investisseurs

Développement de deux approches, non exclusives, qui reposent soit sur l'exclusion de pratiques peu conformes aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies soit sur une sélection positive fondée sur l'évaluation de critères ESG.

2 Évaluation de la situation extra-financière des portefeuilles

Évaluation complète de portefeuilles (actions et obligations) mettant en évidence la performance ESG, détaillée par niveau d'implication des émetteurs vis-à-vis des enjeux du développement durable (leader, impliqué, suiveur, incertain, sous surveillance).

3 Suivi du risque de réputation

Publication de rapports détaillant les controverses qui affectent les émetteurs (atteintes aux droits humains, catastrophes environnementales...) et suivi de leur évolution dans la durée.

4 Mise en place d'une politique d'engagement

Dialogue avec les émetteurs, pour le compte d'investisseurs, et rapports périodiques sur les enjeux liés au développement durable.

OFI RS CARBON ASSESSMENT SERVICES

Accompagnement dans la mesure des émissions carbone et la décarbonation des portefeuilles

1 Évaluation de l'empreinte carbone de portefeuille

Analyse permettant de calculer les émissions financées (tonnes de Gaz à Effet de Serre par M€ investi) qui mesurent la participation de l'investisseur aux émissions et l'intensité carbone (quantité d'émissions de CO₂ d'une entreprise rapportée à son chiffre d'affaires).

2 Mesure du « risque carbone » de portefeuilles

Méthodologie interne qualitative qui permet de réaliser des choix d'investissement en tenant compte des émetteurs à risque face à la transition énergétique ou pouvant profiter d'opportunités (acteurs dans les technologies vertes, énergies renouvelables...) au regard de l'objectif de limitation du réchauffement climatique à 2°C.

3 Sélection des valeurs les mieux positionnées au regard de la transition énergétique

Positionnement pour chaque secteur identifié comme intense, des émetteurs (publics et privés) en fonction de leurs émissions carbone et de leur implication dans la transition énergétique et écologique.



UNE ÉQUIPE INDÉPENDANTE DÉDIÉE À L'ANALYSE ISR



- Équipe **stable** de collaborateurs expérimentés ;
- Intervention en amont de la **sélection** et dans le **suivi des valeurs** (2 700 valeurs évaluées) ;
- Utilisation d'une **méthodologie propriétaire** qui concentre l'analyse des émetteurs privés et publics sur la prise en compte des enjeux clés pour chaque secteur ;
- Suivi des portefeuilles et reporting ISR ;
- Système d'information intégré pour l'analyse et la gestion ISR
- Suivi des **controverses** ;
- **Actionnariat** actif et engagé.

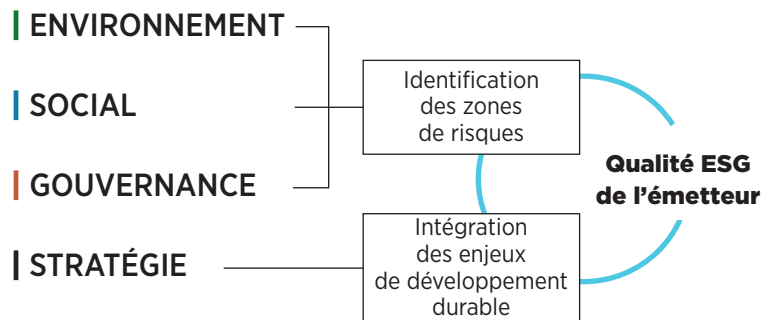


Source : OFI AM, au 31/12/2018. Équipe actuelle, susceptible d'évoluer.
Pour plus d'informations : www.ofi-am.fr

PRINCIPES ISR DU GROUPE OFI

« Les émetteurs intégrant les enjeux du développement durable dans leur stratégie offrent de meilleures perspectives à long terme ».

Eric Van La Beck, Directeur du Pôle ISR
OFI Asset Management



MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE

Caractéristiques de notre méthodologie d'analyse :

- Une analyse centrée sur des enjeux clés de chaque secteur ;
- Un poids significatif et constant pour la gouvernance ;
- Une analyse des intentions des émetteurs et de leurs résultats.

L'analyse ISR complète l'analyse financière en prenant en considération les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) qui constituent des risques ou des opportunités pouvant avoir un impact financier sur des émetteurs privés ou des États.

Cette double analyse vise à sélectionner des émetteurs responsables et qui affichent un potentiel de performance attractif.

UN CLASSEMENT DES ÉMETTEURS À L'INTÉRIEUR DE CHAQUE SECTEUR

LEADERS	Les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG
IMPLIQUÉS	Actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
SUIVEURS	Enjeux ESG moyennement gérés
INCERTAINS	Enjeux ESG faiblement gérés
SOUS SURVEILLANCE	Retard dans la prise en compte des enjeux ESG

Glossaire

Best in class

La gestion dite « best in class » consiste à sélectionner, dans chaque secteur d'activité, les entreprises les plus responsables sur la base de critères dits « ESG » (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance).

Économie positive

L'économie positive réunit les acteurs économiques répondant aux enjeux d'une croissance respectueuse de l'environnement, des ressources naturelles et du bien-être de l'individu. L'activité est jugée au regard son utilité pour la société et les générations futures.

Engagement

L'engagement désigne le comportement proactif d'investisseurs qui choisissent de s'impliquer activement dans la vie de l'entreprise pour inciter les dirigeants à améliorer les différents aspects sociaux, environnementaux et de gouvernance.

ESG

Critères utilisés pour évaluer la prise en compte par une entreprise des impacts Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion financière d'une entreprise.

- Critères environnementaux : portent sur l'impact direct ou indirect de l'activité de l'entreprise sur l'environnement
- Critères sociaux : portent sur l'impact direct ou indirect de l'activité de l'entreprise sur les parties prenantes par référence à des valeurs universelles (droits humains, normes internationales du travail, lutte contre la corruption...)
- Critères de gouvernance : portent sur la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée, et notamment les relations qu'elle entretient avec ses actionnaires, son conseil d'administration et sa direction.

Impact investing

Stratégie d'investissement cherchant à générer un impact social, sociétal et/ou environnemental positif, tout en générant un retour financier.

Investissement solidaire

L'investissement solidaire est une forme d'épargne solidaire dans laquelle tout ou partie de l'actif est investi dans des projets à forte utilité sociale et/ou environnementale.

Label Finansol

Créé en 1997 pour distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne auprès du grand public. Par conséquent, il se limite à ce périmètre et ne labellise en aucun cas une association, une entreprise ou un établissement financier dans son ensemble.

Label ISR gouvernemental

Vise à offrir une meilleure visibilité aux épargnants sur les produits ISR en garantissant que leur gestion s'appuie sur des méthodologies solides avec une exigence de transparence forte et une information de qualité.

Label Luxflag

Délivré à des fonds ouverts domiciliés dans toute l'Europe, sur dossier incluant un audit externe des informations fournies et une recommandation du comité d'éligibilité de LuxFLAG. Les critères retenus concernent notamment la qualité et la transparence du processus de gestion ISR, le respect d'un code d'éthique qui conduit à l'exclusion de certaines activités ou pratiques, et le respect des principes du Pacte Mondial.

PRI

Référence internationale dans le domaine de l'investissement responsable. Elle a été lancée en avril 2006 par des investisseurs (sociétés de gestion, banques, assurances...) avec le soutien de l'initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et du Pacte Mondial de l'ONU. Organe indépendant, soutenu par les Nations Unies, qui vise notamment à déterminer les liens entre les investissements et les questions ESG. Les signataires sont aidés pour incorporer ces questions à leurs décisions en matière d'investissement et d'actionariat.

NOS FILIALES



Retrouvez les publications
sur notre site

www.ofi-am.fr

Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients professionnels et non professionnels au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite d'OFI Asset Management. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par OFI Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. Les liens vers des sites web gérés par des tiers, présents dans ce document ne sont placés qu'à titre d'information. OFI Asset Management ne garantit aucunement le contenu, la qualité ou l'exhaustivité de tels sites web et ne peut par conséquent en être tenue pour responsable. La présence d'un lien vers le site web d'un tiers ne signifie pas qu'OFI Asset Management a conclu des accords de collaboration avec ce tiers ou qu'OFI Asset Management approuve les informations publiées sur de tels sites web. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie. Le(s) fonds mentionné(s) dans le document a/ont été agréé(s) par l'AMF ou la CSSF et est/sont autorisé(s) à la commercialisation en France et

éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Préalablement à tout investissement, il convient de vérifier si l'investisseur est légalement autorisé à souscrire dans le fonds. Le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) doit être obligatoirement remis aux souscripteurs préalablement à la souscription. Les règles de fonctionnement, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le DICI de ce dernier. Le DICI et les derniers documents périodiques sont disponibles sur demande auprès d'OFI Asset Management. Les chiffres des performances citées ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. OFI Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. OFI Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Dans l'hypothèse où un fonds fait l'objet d'un traitement fiscal particulier, il est précisé que ce traitement dépend de la situation individuelle de chaque client et qu'il est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Achévé de rédiger le 02/01/2019. Photos : ©Shutterstock